

■ **Käslin Sanitaire SA**, à Boudry (FOSC du 10.01.2002, p. 7). Division des 100 actions de CHF 1'000, nominatives liées selon statuts et munies d'un droit de préemption statutaire, en 300 actions de CHF 100 privilégiées quant au droit de vote, et 140 actions de CHF 500. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 300 actions de CHF 100, privilégiées quant au droit de vote, et 140 actions de CHF 500, toutes nominatives, liées selon statuts et munies d'un droit de préemption statutaire. Statuts modifiés les 29.01.2003 et 20.03.2003. Procuration collective, sauf entre eux, a été conférée à Hulmann Yves Reymond, de Saulcy, à Saint-Aubin-Sauges, et à Ledermann Serge Alexandre, de Lützelflüh, à Cornaux.

Journal no 924 du 09.04.2003
(00951882 / CH-645.1.010.056-4)